

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Origine :** Demande de renseignements en date du 29 juin 2000

**Demandeur :** Option consommateurs (OC)

---

**Question 3**

À la page 4, lignes 7 à 17, il est question du changement des conditions de marché à AECO.

- 3.1. S.V.P. expliquer si les clients en services d'achat-revente et de livraison se prévalent présentement de ce service
  - 3.2. Donner pour chaque année tarifaire (1998-99, 1999-2000 et projeté 2000-01), le nombre de clients et leur volume de gaz provenant de AECO
  - 3.3. Donner le prix anticipé annuel à AECO, le prix du transport entre AECO et Empress et le prix anticipé à Empress pour un contrat de 12 mois
  - 3.4. Donner le coût additionnel projeté, pour les clients en service de fourniture, du service de transport à AECO pour l'année 2000-2001
- 

**Réponse 3.1**

Oui, voir SCGM-20, Document 1.1, Réponse b)

**Réponse 3.2**

Voir SCGM-20, Document 1.1, Réponse b)

**Réponse 3.3**

En date du 30 juin 2000, le prix annuel anticipé à AECO sur la période novembre 2000 à octobre 2001 est de 4,935 \$/GJ et de 4,975 \$/GJ à Empress..

Ces prix correspondent à la valeur des Swaps offerts par la TD Securities. (Voir feuille ci-jointe).

Le tarif de transport entre AECO et Empress est actuellement de 0,149 \$/GJ. Les changements à ce tarif durant l'année 2000-2001 ne sont pas connus actuellement.

**Réponse 3.4**

La grande volatilité de la valeur du transport entre AECO et Empress sur une base mensuelle et l'incertitude quant aux prix de la molécule à ces points ne nous permettent pas d'évaluer un coût additionnel (ou une économie) associé à la détention de ce service de transport.

---